

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION CONSEIL DE QUARTIER NOH-M

## **RÉUNION 10 - 2<sup>E</sup> ANNÉE : 10/09/2022**

1

#### Présent.e.s

- Membres du conseil : Ernestine, Beyza, Salma (remplaçant Youness), Jean-Pierre, Dorcy, Yaya, Tourija, Patrick D.,
  Pieter et Aline (remplaçant Iman), Benoît C.
- Bruxelles Participation : Samy et Constantin.

## Ne pouvaient pas venir

Benoit E., Mohamed et Patrick S.

#### N'est pas venu

Adil, Olena, Kyko.

## Approbation des comptes rendus des réunions du 21/05/2022

Aucune remarque n'est formulée concernant les deux comptes rendus.

Actions du conseil de quartier pour l'année à venir

## Résultats du sondage pour le choix des actions du conseil

Voir document ajouté en annexe.

## Discussion sur le choix des actions : retenir 3 actions pour chaque thématique

À la lecture des résultats, il est convenu entre les membres :

- 1. Que l'action visant à prendre part à une rencontre entre tous les Conseils de quartier de la Ville n'est pas déterminante pour le quartier. Dès lors, si cette action reste à l'agenda mais comme une action propre au conseil, on peut garder d'autres actions de la liste.
- 2. Que le choix de ces actions peut veiller à porter une action dans chacune des thématiques importantes retenues par le Conseil : espaces verts, mobilité et cohésion sociale / jeunesse.
- 3. Ainsi trois actions sont gardées dans l'ordre et en lien avec les thématiques :
  - a. Espaces verts : suivre l'élaboration du master plan du Petit Chemin Vert,
  - b. Mobilité : réalisation d'une carte pointant les problèmes et points d'attention dans le quartier,
  - c. Cohésion sociale / jeunesse : organiser un événement intergénérationnel.

Observations complémentaires : certaines propositions étaient très proches. Il était difficile de voir la différence entre elle. Il était donc difficile de répondre à ce sondage.

## Master Plan du Petit Chemin Vert

#### Présentation générale

Voir document ajouté en annexe de la présentation du Master Plan. Voici quelques infos en résumé.

Ce plan concerne une large zone autour du Centre sportif. Outre le périmètre qui couvre presque 100 Ha, il faut préciser que 49 % du périmètre est destiné aux espaces verts suivant le choix de la région. 42 % de la surface est destinée à des zones constructibles (zones industrielle, équipement et résidentielle).



#### **VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL**

Services du Secrétaire • Diensten van de secretaris Bruxelles Participation • Brussel Participatie Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel T. 02 279 21 30 – org.particip@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be



Le Master plan est un document qui donnera une vision du développement de la zone et des objectifs stratégiques. La volonté est d'inscrire ce développement dans la durée (développement durable) et de chercher à garantir une qualité environnementale et de vie.

Processus : 5 réunions avec plusieurs acteurs auront lieu (bureau désigné pour produire le plan, institutions publiques, privées, citoyens). Ces réunions sont appelées « comité de pilotage ». Il est convenu que 2 membres du conseil de quartier pourront participer à ces réunions. Des réunions de préparation aux réunions auront lieu.

## 5 étapes dans ce travail :

- 1. Approfondir le diagnostic (inventaire de ce qu'on trouve dans la zone) et des enjeux sur ce périmètre,
- Imaginer plusieurs possibilités de développement futur de ce périmètre (on appelle cela la recherche de scénario de développement),
- 3. Choisir le développement le plus intéressant (retenir un scénario préférentiel),
- 4. Traduire le scénario retenu en Master Plan,
- 5. Finaliser le document de Master Plan (avec graphiques, plan et textes)

Le Conseil de quartier sera consulté à la fin de la première étape. Il s'agira de prendre l'avis du Conseil de quartier sur le diagnostic et les enjeux qui seront retenus par les différents intervenants dans ce travail de réflexion et d'analyse.

Le Conseil de quartier sera consulté au début de la troisième étape.

En comparaison au processus de master plan « Van Praet » qui était aussi appelé « ZIR4 », on peut dire que ce master plan du Petit Chemin Vert est plus ouvert. Dans le master plan « Van Praet », on avait plus d'exigences posées dès le départ : construction d'une école, d'une crèche, de logement, de prévoir des espaces verts.

#### Discussion sur les enjeux

[À la suite, nous résumons quelques échanges. En gras, nous reprenons les observations ou questions et en italique les réactions ou réponses.]

La Ville a construit pas mal de logements dans cette zone sans réaliser un Master Plan. C'est étrange qu'elle arrive maintenant avec un master plan.

Il est important de souligner que le cahier des charges précise la volonté d'ouverture à la participation voulue par la Ville. Il prévoit notamment la présence de deux délégués du Conseil de quartier. Dans son offre, le bureau d'architecte désigné par la Ville a aussi planifié de venir à 2 moments auprès du Conseil de quartier.

[Réaction par échange de mail avec le service du département développement urbain en charge du master plan : On peut en effet comprendre ce point de vue. Il faut cependant noter qu'une multitude d'enjeux restent présent sur cette zone. Ces enjeux demandent une vision d'ensemble pour son développement, que ça soit la gestion de l'eau, le développement des espaces naturels avec une attention particulière à la biodiversité, le développement et l'adaptation de l'offre sportive, l'amélioration de l'accessibilité ainsi que le potentiel de développement immobilier (en sachant qu'en réalité la majorité des terrains sont en théorie bâtissables, mais que ce n'est pas souhaité par la Ville). Afin de trouver un bon équilibre entre ces différents besoins, il est donc tout à fait nécessaire de développer une vision d'ensemble qui mettra en avant les atouts de la zone.]

On désigne des bureaux d'experts mais que connaissent-il de la topographie, de l'histoire, des ressources de la zone ?

Dans son offre, le bureau désigné plusoffice architects démontre quand même qu'il est très documenté. Il a soumis des informations détaillées sur la zone qui retiennent son attention pour se projeter dans le développement de la zone.





Le Centre sportif est peu visible. L'offre du centre sportif ne prend pas en compte la place de la femme, ce doit être une piste à creuser dans le développement du Centre sportif. On pourrait prévoir une salle multisport, un espace gymnastique ou yoga.

Parmi les enjeux qui ont déjà été pensés par la Ville, on trouve bien ce questionnement autour de l'offre. La Ville fait le constat que le Centre sportif est avant tout occupé par des clubs et les habitants ne savent pas bien quelle est l'offre ou comment accéder au Centre sportif. La Ville voudrait développer une offre sportive plus facile d'accès pour les habitants.

[Réaction par échange de mail avec le service du département développement urbain en charge du master plan : il est prévu de rechercher comment diversifier l'offre et l'usage.]

Il est important pour comprendre les enjeux que tous les membres du conseil connaissent l'histoire de NOH.

Une balade exploratoire est organisée le 24/09 à 10 h. Elle sera guidée par Benoit pour la Promenade verte. Jean-Pierre se propose d'intervenir si besoin pour cette visite. Les membres pourront ainsi mieux saisir le périmètre et ses enjeux. Cela les aidera à se saisir du dossier.

Il y aurait besoin dans le développement de la zone de Master Plan, autour du centre sportif, de mettre des trottoirs pour permettre le cheminement piéton et l'accès au Centre sportif (notamment pour améliorer la visibilité de l'accès au Centre sportif).

[Réaction par échange de mail avec le service du département développement urbain en charge du master plan : en effet, il est prévu de rechercher comment la mobilité active peut être améliorée. À voir si cela prendra la forme de « trottoirs » ou s'il y a d'autres solutions.]

La volonté dans ce processus est que 2 membres du Conseil soient délégués pour les 5 réunions. La Ville privilégie l'idée que ce soient 2 membres citoyens. Le témoignage sur l'expérience du master plan « ZIR 4 » (appelé aussi Van Praet) pointe plusieurs difficultés pour le rôle de délégué d'un membre du conseil de quartier dans les réunions de travail sur le Master Plan :

- Les réunions sont très techniques et donc difficiles à suivre,
- Les horaires ne sont pas adaptés aux habitants,
- Il est très difficile pour un citoyen d'arriver dans un groupe « d'experts » ou de « professionnels » qui se connaissent déjà,
- Il est difficile pour un citoyen de faire un retour au Conseil quand les réunions ne concordent et qu'on ne maîtrise pas la matière.

## Quel serait le rôle des délégués ?

Le rôle des délégués pourrait être de garantir la participation aux différentes étapes.

Pour réussir la participation, il faut s'adapter aux horaires des gens et donc penser à faire des moments de participation aux heures qui arrangent les habitants. De même les réunions du comité de pilotage devraient avoir lieu à des heures plus adaptées aux citoyens (si on veut vraiment que les citoyens de tout âge puissent participer).

[Réaction et réflexion par mail avec le service du département développement urbain en charge du master plan : Il n'est pas si simple de prévoir les réunions en soirées puisqu'il faudrait demander à tous les professionnels (15 à 20 personnes) de travailler en soirée. En revanche, nous pourrions proposer de faire au moins une des 5 réunions en heures décalées, par exemple entre 16h30 et 18h30. La proposition sera soumise au bureau d'étude. Par ailleurs, la Ville va essayer d'octroyer une rémunération de participation pour les 2 citoyens délégués afin de prévoir une petite compensation.]





Rôle du conseil de quartier vers l'extérieur : le rôle du conseil est aussi de pouvoir exprimer des avis des habitants et de pouvoir transmettre des informations vers les habitants.

#### Pourquoi ne pas prévoir de suppléants aux délégués ?

C'est en partie la raison pour laquelle on propose qu'il y ait 2 délégués. Cela permet qu'en cas d'indisponibilité d'un des deux, il y ait toujours au moins une personne.

#### Constituer un groupe de travail interne au conseil pour discuter, voir avec des associations externes ?

L'idée est que les associations du quartier (principalement) puissent organiser des réunions de suivi entre elles avec les délégués afin de les soutenir, de les aider et de partager ou diffuser les informations.

Des délégués qui peuvent se libérer, parler deux langues, experts : pourquoi ne pas permettre à des membres associations d'être délégués ? Ce sont aussi des habitants, ce sont des personnes impliquées qui ont acquis une certaine expérience ; cette implication est justement un plus car ces personnes peuvent suivre ce genre de réunions et discussions, et elles n'ont pas forcément d'intérêt particulier puisque leur champ de travail n'est pas dans cette zone.

Le choix de la Ville est de désigner de préférence des citoyens. L'intention est double : permettre à des citoyens qui ne seraient pas, au départ, impliqués d'acquérir un savoir, une expérience, une capacité à se confronter à ce genre de consultation. Montrer à « l'extérieur » qu'il y a dans ce conseil des quartiers d'autres personnes que les représentants d'associations qui par leur implication sont à force de leur travail connus. Mais la question sera discutée en interne (entre Bruxelles participation et le cabinet de l'échevin de la participation) pour voir dans quelle mesure on pourrait déléguer un membre du Conseil représentant d'une association.

Il y a un besoin d'épauler les délégués sur l'intégration dans le groupe de pilotage ; les citoyens arrivent au milieu d'un ensemble de professionnels qui se connaissent entre eux. C'est difficile pour eux de prendre part aux discussions.

[Réflexion en dehors de la réunion : Serait-ce une solution que de prévoir systématiquement dans ces réunions de faires des pauses dans les débats pour demander aux délégués leur avis ou leurs questions ? Leur présence serait mieux marquée et cela leur donnerait un espace sans qu'ils ne doivent le trouver d'eux-mêmes. De façon ponctuelle, cela a par exemple été fait parfois lors des réunions Van Praet. Il s'agit de marquer un temps pour les citoyens en leur demandant explicitement de s'exprimer. Il ne faut pas oublier que des moments de préparation ont été prévus afin d'expliquer certains aspects plus techniques auparavant.]

## Les enjeux déjà repérés par la Ville et le bureau désigné dans son offre de base

Dans la mission que la Ville a demandé au bureau d'étude qui élaborera le Master Plan, elle a déjà attiré l'attention sur plusieurs enjeux. Petit résumé de ces enjeux qui font aussi écho aux discussions du Conseil.

- Liaison entre les activités « agricoles », le canal, les activités économiques, les espaces récréatifs et verts.
- S'appuyer dans le développement sur le caractère paysager du site. Il s'agit notamment de tirer partie des perspectives qu'offre la géographie du site.
- Gérer et soutenir les activités liées à l'agriculture urbaine. (Une agriculture durable à chaîne courte)
- Maintenir la biodiversité (notamment la présence de batraciens ; certains membres du conseil ont du reste participé à des actions d'aide à leur migration).
- Gérer l'eau et l'infiltration de celle-ci pour notamment permettre de faire face au manque d'eau provoqué par l'augmentation des périodes de chaleur dues au réchauffement climatique.
- Protéger et renforcer la forêt urbaine.
- Améliorer l'accès dans ce périmètre aux différents usagers comme les piétons, les vélos, les personnes à mobilité réduite.
- Donner une meilleure lisibilité des espaces autour du Centre sportif.





- Revoir et étendre l'offre du Centre sportif. (Constat que cette offre n'est pas adaptée pour l'accès des habitants à une activité sportive).
- Reconsidérer et améliorer les accès au Centre sportif.
- Gérer la mobilité, le stationnement et la sécurité routière.
- Étudier la possibilité de bâtir du logement mais aussi protéger les terrains non bâtis.
- Harmoniser les espaces de transition entre espaces verts et espaces de logements ou d'activité économique.
- Prendre en compte les nuisances sonores.

#### Conclusion

Une balade exploratoire est organisée le 24/09.

Jean-Pierre est disponible pour représenter le conseil dans les comités de pilotage si aucun autre membre ne peut se libérer. Patrick (D.) ne peut s'engager car il est souvent en déplacement pour son métier.

À l'issue de la balade, un appel à candidats pour être délégué sera fait.

## Prochaines réunions

Certains membres soulignent que l'espacement des dates de réunion ne vont pas aider le travail du Conseil, car cela réduit les possibilités d'interaction et de travail.

- 05/11/2022
- 14/01/2023

